



**ALLOCUTION D'OUVERTURE
DE MONSIEUR PAPE DIOP
DEPUTE MAIRE DE LA VILLE DE DAKAR**

Monsieur le Ministre d'Etat,

Messieurs les Ministres,

Honorables Députés,

Excellences Mesdames et Messieurs les Représentants de Corps Diplomatiques et Consulaires,

Chers collègues Maires et Elus Municipaux,

Monsieur le Représentant de l'AIMF,

Mesdames et Messieurs les Représentants
des Agences et Organes de Presse,

Chers Notabilités Religieuses et Coutumières de la Ville de Dakar,

Mes chers participants,

Mesdames et Messieurs.

La Ville de Dakar a l'honneur d'abriter, une deuxième fois, la session annuelle de l'Observatoire International de l'état civil pour les pays francophones.

Aussi, mes chers collègues membres du Conseil Municipal, je voudrais, à votre nom et au nom des populations dakaroises, exprimer toute notre satisfaction et notre profonde gratitude pour cet égard fait à notre Ville et souhaiter à cet aréopage d'experts, de praticiens et d'élus de la communauté francophone, la bienvenue et un agréable séjour au Sénégal.

Je voudrais également remercier tous les élus nationaux et locaux, les ministères, le corps diplomatique et consulaire des pays francophones, les agences et organes de presse, les autorités coutumières et religieuses, ainsi que les acteurs du développement à la base qui ont accepté, volontiers, de participer avec nous à la réflexion sur le Thème « Etat Civil et éducation citoyenne ».

Mesdames et Messieurs,
Mes chers amis,

En acceptant l'invitation de la Ville de Dakar, vous exprimez de façon éloquente votre citoyenneté et votre attachement à la promotion des principes de bonne gouvernance.

Je vous en remercie bien vivement.

Mesdames et Messieurs,

L'Observatoire de l'état civil des pays d'Afrique francophone, tribune qui nous réunit, aujourd'hui, est un cadre de concertation et une force de propositions qui favorisent l'émergence de solutions nationales et une meilleure utilisation des données en matière d'état civil.

Cet état civil, conçu comme le mode juridique de constatation des principaux faits relatifs à l'état des personnes et de la famille et, par extension, comme le service public chargé de dresser les actes constatant ces faits, revêt une importance réelle pour nos collectivités.

L'organisation d'un état civil fiable contribue à une meilleure connaissance statistique à des fins démographiques, sanitaires, éducatives, ou autres, permettant ainsi aux autorités publiques de répondre, de manière efficiente aux attentes des populations et de satisfaire aux impératifs de bonne gouvernance et d'Etat de droit qui nous sont si chers.

Et pourtant, dans nos sociétés, l'état civil connaît des problèmes multidimensionnels. Peut de personnes en parlent, certains ne perçoivent même pas l'intérêt de déclarer les événements et se laissent parfois guidés par le poids des traditions.

C'est ainsi que certaines sociétés pensent encore que le fait de déclarer de manière officielle le décès d'un proche porte malheur au déclarant et à sa famille.

Mesdames et Messieurs,

Dans la plupart de nos pays, le champ du développement local connaît de profondes mutations marquées par la mondialisation de l'économie et des échanges, mais aussi par l'avènement de la décentralisation, qui prend en charge l'essentielle des questions de développement et consacre, de plus en plus, l'existence et la reconnaissance d'un Pouvoir local.

Les Collectivités locales apparaissent donc comme un réceptacle idéal susceptible d'expérimenter, de soutenir et de consolider le processus de démocratisation et de bonne gouvernance.

Les travaux des assises de Cités et Gouvernements Locaux Unis, réunis à Paris en mai 2004, et récemment celles de l'AIMF, à Montréal, reflètent largement la philosophie de cette démarche.

Dans un tel contexte, le thème de notre Rencontre : « Etat civil et éducation citoyenne » trouve toute sa pertinence.

Mesdames et Messieurs,

La nature de l'espace urbain que nous voulons développer, commande que le mode de gestion de nos collectivités intègre, de manière croissante et soutenue, la dimension formation et éducation des acteurs sociaux à la conscience civique et citoyenne, à travers une vision partagée des valeurs, des relations, du mode de vie, etc.

L'équipe municipale que je dirige, conçoit le présent et l'avenir de la cité comme un projet collectif et solidaire.

Il s'agira donc, de tirer profit des lois sur la décentralisation en créant, dans l'espace urbain, une véritable synergie autour d'une mobilisation et d'une plus grande implication de tous sur les questions d'état civil.

Dans cette optique, certes l'AIMF et l'Observatoire de l'état civil sont des outils privilégiés pour impulser le progrès, à travers l'organisation de rencontres thématiques et la mise en œuvre de projets concrets comme l'informatisation de l'état civil.

Mais au delà de la simple démarche technique d'informatisation des services, je voudrais inviter les médias, les autorités religieuses et traditionnelles, les acteurs du développement à la base, les élus locaux et nationaux, qui auront à introduire et à animer les débats au sein des ateliers, à ne ménager aucun effort pour formuler des recommandations pratiques et pertinentes nous permettant de réaliser des sauts qualitatifs dans le domaine de l'état civil.

Dans cette perspective, je demeure convaincu que les assises de Dakar seront porteuses d'idées novatrices. Car, les uns et les autres, tous d'une compétence avérée, saurez nous enrichir à travers vos communications et vos contributions respectives.

Mes Chers Collègues,
Chers participants,
Mesdames et Messieurs,

Avant de terminer mon propos, je voudrais remercier tout le monde, renouveler ma profonde amitié à tous mes pairs.

Je déclare ouvert les travaux de la 5^{ème} session de l'Observatoire International de l'état civil.

Je souhaite plein succès à vos travaux et vous remercie de votre aimable attention.

**INTERVENTION DE M. BRUNO LEUVREY
REPRESENTANT DU SECRETARIAT PERMANENT DE L'AIMF**

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Maire de Dakar,
Monsieur le Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales
Monsieur le Ministre de l'Information, Porte Parole du Gouvernement
Excellences,
Mesdames et Messieurs les représentants du Corps diplomatique et consulaire,
Mesdames et Messieurs les représentants des Institutions internationales
Mesdames et Messieurs les représentants des Etats,
Mesdames et Messieurs les représentants des Maires
Mesdames et Messieurs, les représentants de la Vie associative
Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création en 2002, l'Observatoire international de l'état civil manifeste sa vivacité en organisant annuellement une session de travail dans une grande ville membre de l'AIMF. Après Cotonou, après Bamako l'année passée, notre institution a choisi de revenir à Dakar où vous avez bien voulu, Monsieur le Président, Maire de Dakar, nous accueillir. Aussi, permettez-moi, au nom de l'ensemble des participants, au nom du Secrétaire permanent de l'AIMF, M. Gilles Gauthier, de vous adresser nos plus vifs remerciements pour ce témoignage de respect et de confiance, car nul ne doute que cette nouvelle session sera couronnée d'un succès mérité.

Excellences, Mesdames, Messieurs

Comme vous le savez, l'AIMF intervient dans l'ensemble des Etats de l'Afrique francophone pour moderniser la gestion de l'état civil. Son système est reconnu et, à cet égard, c'est lui qui a été étendu en Tunisie, puis au Bénin, au Burkina, au Cameroun, au Congo, en Côte d'Ivoire, au Gabon, en Guinée, à Madagascar, au Niger, au Tchad, au Togo, au Sénégal et au Mali... Si nous maîtrisons la technique, il importe cependant de créer les conditions d'un environnement législatif et sociologique favorable à la durabilité. Au-delà d'un renforcement des services, nous devons déterminer les valeurs qui transcendent la simple démarche technique et faire en sorte que la non-déclaration des faits d'état civil soit considérée comme un véritable problème de société.

L'enregistrement des faits d'état civil doit constituer une priorité pour les Etats et pour les villes. En effet, les données collectées représentent un intérêt particulier pour la connaissance des populations et de leurs besoins. Par ailleurs, la possession d'un acte d'état civil renforce les droits de l'individu en lui assurant une protection et lui permettant de participer pleinement à l'exercice de ses droits à l'éducation, à la santé et à la citoyenneté. Or, force est cependant de constater que les objectifs attendus demeurent limités. Selon l'UNICEF, un peu plus de 40% des naissances survenues dans le monde en 2000 n'ont pas été déclarées. Liés aux problèmes

économiques et sociaux de développement, les chiffres accusent une gravité certaine dans de nombreuses villes et Etats d'Afrique subsaharienne.

Cela a été dit précédemment, l'AIMF a fait de l'état civil un programme d'action privilégié à la mesure des besoins exprimés par ses villes membres. Comment cependant renforcer et pérenniser les efforts entrepris pour donner à nos actions un impact encore plus fort ? Comment mobiliser la société civile, les élus, les parlementaires, les autorités traditionnelles et religieuses à la démarche de modernisation de l'état civil ?

L'Observatoire doit faire sien la démarche participative initiée par l'AIMF à Niamey et à Montréal et qui sera développée à Bucarest lors de notre Assemblée générale en septembre prochain. L'Observatoire doit jouer un rôle de relais entre les services de l'Etat, les services municipaux et les structures et autorités traditionnelles (familles, chefferies).

Excellences, Mesdames, Messieurs,

L'objectif poursuivi par l'AIMF, à travers l'Observatoire, est de faire en sorte que l'état civil soit au cœur du débat et du discours politiques des élus nationaux et locaux.

L'année dernière à Bamako, avait été engagée une réflexion autour de la mise en place d'états civils centraux, grâce à des liens renforcés entre les autorités nationales et locales. Dans cette démarche, l'appui de plusieurs parlementaires du Congo, du Niger et du Sénégal a été décisive.

Conscient qu'il importe de renforcer l'impact des projets sur les partenaires extérieurs et d'encourager la mise en place d'une véritable éducation citoyenne, l'Observatoire a choisi cette fois-ci à Dakar d'ouvrir sa tribune à toutes les composantes de la société.

La problématique de l'éducation citoyenne s'inscrit dans une même synergie de prise de conscience politique de l'importance pour les Etats et les communes de se doter d'un discours et de nouveaux moyens d'action. Au cours de la session, trois ateliers seront chargés d'examiner le rôle des organes d'information (médias, presse...), le rôle des autorités traditionnelles et religieuses et le rôle des élus (locaux et nationaux).

L'AIMF formule le vœu que notre Observatoire adopte des recommandations pertinentes susceptibles d'être également portées aux représentants des Etats afin qu'ils prennent position sur le rôle de l'état civil et son importance dans le développement. Ces recommandations qui seront présentées aux représentants de la CONFEMEN confirmeront le rôle assigné à notre Observatoire dans le combat qu'il mène en faveur d'un état civil modernisé au service des populations défavorisées.

Excellences, Mesdames Messieurs, je vous remercie

**ALLOCUTION DE CLÔTURE
DU REPRESENTANT DE MR PAPE DIOP
DEPUTE MAIRE DE LA VILLE DE DAKAR**

Mesdames et Messieurs les Représentants
des Agences et Organes de Presse,

Messieurs les Représentants des Notabilités Religieuses et Coutumières ,

Mes chers participants,

Mesdames et Messieurs,

Au nom de Monsieur Pape DIOP, Député-Maire de la Ville de Dakar, je voudrais vous dire que nous avons été très sensibles au choix porté sur la Ville de Dakar, pour abriter les travaux de la 5^{ème} session de l'Observatoire International pour les pays d'Afrique Francophone.

La participation effective des principales villes d'Afrique francophone, membres de l'Observatoire et celle des villes de Liège et de Bruxelles, en présence des Représentants de l'AIMF, témoignent de notre volonté commune d'apporter une réponse collective aux questions concernant l'état civil.

Ma conviction est que nous devons conserver cette solidarité, dans la défense de la langue française que nous aimons tant, et dans le respect de la diversité culturelle.

Chers participants,

Pendant ces deux jours, vous aviez contribué de façon efficace à la réflexion sur le Thème « Etat Civil et éducation citoyenne ».

Vous conviendrez avec moi, que cette rencontre de haut niveau a permis aux uns et aux autres de s'enrichir mutuellement, d'échanger des opinions et des expériences, de débattre de points controversés et de soulever des questionnements sur un sujet aussi essentiel que « l'état civil et l'éducation citoyenne ».

Vos résolutions nous ont fourni des enseignements sur les modes d'articulations possibles avec les instances nationales, les autorités religieuses et traditionnelles, les agences et organes de presse, les stratégies de mobilisation, d'interventions possibles, les capacités d'initiatives des citoyens, les concertations intersectorielles et multiservices à l'échelle des quartiers, des arrondissement et de la ville toute entière.

Dans cet ordre d'idée, vous aviez su démontré avec brio que la gestion participative et la communication revêtent importance majeure et confirmé l'idée selon laquelle

les villes sont susceptibles de jouer un rôle d'avant-garde dans la défense et la promotion de la démocratie, de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

Nous constatons avec beaucoup de satisfaction que votre prise de conscience de l'importance de l'état civil contribuera à l'élaboration de stratégie dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la mobilisation et de la contribution citoyenne, mais aussi, à enrichir les débats à Bucarest en septembre 2006.

Aussi, pour la clôture de cette rencontre extrêmement riche, au nom de Monsieur Pape DIOP, je tiens à vous remercier tous.

J'aimerais également exprimer notre profonde gratitude à Monsieur Bertrand DELANOË, Président de l'AIMF, pour son précieux concours à l'organisation des présentes assises, mais aussi et surtout, au développement institutionnel de l'AIMF et de l'Observatoire dont les rencontres thématiques et les réalisations concrètes aident nos villes à devenir plus performantes, plus attractives et plus compétitives.

Nos remerciements s'adressent également à notre Secrétaire Permanent Monsieur Gilles Gautier et son équipe ; tous ayant largement contribué au succès de nos travaux.

Tout naturellement, nous y associons les autorités de ce pays, les experts, le Comité d'organisation de la Ville de Dakar, les Agences et les Organes de presse, les Autorités religieuses et traditionnelles, les Acteurs du développement et tous ceux qui ont contribué à la bonne organisation et au bon déroulement de cette rencontre particulièrement importante.

Mesdames et Messieurs,

Pour conclure, au nom du Conseil Municipal de la ville de Dakar, je voudrais réaffirmer ici notre solidarité agissante et notre disponibilité à l'édification d'une communauté francophone des villes unies et prospères.

Enfin, à tous et à toutes, je vous dis merci, merci du fond du cœur et vous souhaite un agréable retour dans vos foyers respectifs.

Je vous remercie de votre aimable attention.